



MAIRIE DE MARINES

Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60

E-mail : secretariat.general@mairie-marines.org

COMPTE-RENDU
DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2014

Le vendredi douze décembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq décembre deux mille quatorze, s'est réuni en mairie, à vingt heures, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Jean LORINE, M. Daniel THEPENIER, Mme Nadine NINOT, Mme Catherine GENET, M. Daniel HERMAND, Mme Jeanine PESSINA, M. Daniel LE ROY, M. Jean-Jacques GUERIN, Mme Elisabeth OYER LAURENT, Mme Annie PINCEMIN, Mme Christine REVEAU, Mme Dominique LE MOAL-LASSALLE, M. Stéphane BILLAULT (arrivée à 21h00), M. Vincent LAUTIE, Mme Angélique VANYPER, M. Alain COVILLE, Mme Annie DE GROOTE, M. Denis CHRETIEN.

Absents avec pouvoir : Norbert VINCENT pouvoir à M. Daniel HERMAND, M. Jacques ESTRELLA pouvoir à M. Daniel THEPENIER, Mme Angélique LEROYER pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET, Mme Emmanuelle MARCK, pouvoir à Mme Annie DE GROOTE.

Soit, sur vingt-trois membres en exercice, dix-neuf présents et quatre absents avec pouvoir. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures sept**.

Mme Annie PINCEMIN est élue Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2014 à l'unanimité.

2014CM1212N01 Décision modificative n° 2 – budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la décision modificative n°2 – budget assainissement comme suit :

DESIGNATION	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
D-615 : entretien et réparations	11 204,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618 : divers	0,00 €	4,03 €		
D-673 : titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	11 200,00 €	0,00 €	0,00 €

2014CM1212N02 Budgets Logements « ancienne coopérative » - Affectation du résultat

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat comme suit :

- **En dépenses :**
 - **254 793,39 €** à la section d'investissement (Article D001)
- **En recettes :**
 - **0,50 €** à la section investissement, (article 1068)

2014CM1212N03 Décision modificative n°1 – budget logements

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- PREND la décision modificative suivante sur le Budget Logements « ancienne coopérative » comme suit :

DESIGNATION	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
D-001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	83 135,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	83 135,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 Construction	0,00 €	83 135,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D23 Immobilisation en cours	0,00 €	83 135,76 €	0,00 €	0,00 €

2014CM1212N04 BP 2015 Commune – Autorisation des dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 avant vote du budget

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE les dépenses d'investissements sur exercice 2015, comme suit :

	Crédits ouverts en 2014	Proposition	Vote
Chapitre 20	92 300,00	23 075,00	23 075,00
Chapitre 21	578 355,00	144 588,75	144 588,75
Chapitre 23	1 595 520,00	398 880,00	398 880,00
Total	2 266 175,00	566 543,75	566 543,75

2014CM1212N05 BP 2015 Assainissement – Autorisation des dépenses d'investissements sur exercice 2015 avant vote du Budget

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE les dépenses d'investissements sur exercice 2015, comme suit :

	Crédits ouverts en 2014	Proposition	Vote
Chapitre 20	20 000,00	5000,00	5000,00
Chapitre 21	35 712,97	8 928,24	8 928,24
Chapitre 23	170 000,00	42 500,00	42 500,00
Total	225 712,97	56 428,24	56 428,24

2014CM1212N06 BP 2015 Logements – Autorisation des dépenses d’investissements sur exercice 2015 avant vote du Budget

Le conseil municipal, à l’unanimité,

- AUTORISE les dépenses d’investissements sur exercice 2015, comme suit :

	Crédits ouverts en 2014	Proposition	Vote
Chapitre 20		-	
Chapitre 21		-	
Chapitre 23	406 345,29	101 586,32	101 586,32
Total	406 345,29	101 586,32	101 586,32

2014CM1212N07 Modification partielle du régime indemnitaire

Le conseil municipal, à l’unanimité,

- VALIDE le nouveau régime indemnitaire comme suit :

CADRE D'EMPLOI	IFTS	IHTS	IAT	IEMP	PSR	ISS	PTF	ISF	PREAD
<u><i>filière administrative</i></u>									
Directeur territorial	x			x					x
Attaché	x			x					
Rédacteur jusqu'au 5è échelon		x	x	x					
Rédacteur à partir du 6è échelon	x	x		x					
Adjoint administratif		x	x	x					
<u><i>Filière technique</i></u>									
Ingénieur		x			x	x			
Technicien		x			x	x			
Agent de maîtrise		x	x	x					
Adjoint technique		x	x	x					
<u><i>Filière sociale</i></u>									
ASEM		x	x	x					
<u><i>Filière culturelle-patrimoine</i></u>									
Assistant de conservation 2è classe jusqu'au 5è échelon		x	x				x		
Assistant de conservation 2è classe à partir du 6è échelon	x	x	x				x		
Adjoint du patrimoine		x	x						

<u>Filière sportive</u>									
Educateur des APS de 2 ^e classe jusqu'au 5 ^e échelon		x	x	x					
Educateur des APS de 2 ^e classe à partir du 6 ^e échelon	x	x		x					
<u>Filière police</u>									
agent de police		x	x					x	
<u>Filière animation</u>									
Animateur jusqu'au 5 ^e échelon		x	x	x					
Animateur à partir du 6 ^e échelon	x	x		x					
Adjoint d'animation		x	x	x					

- ATTRIBUE une gratification de 450 euros aux deux agents en contrat d'avenir depuis plus d'un an et donnant toute satisfaction. Ces agents étant réglementairement exclus du régime indemnitaire.

Certaines primes et indemnités peuvent être attribuées aux agents selon les missions exercées ou sujétions particulières :

- IFCE : Indemnités forfaitaires complémentaires pour élections
- IA : Indemnité d'astreinte
- IR : Indemnité de responsabilité des régisseurs
- IF : Indemnité de fonction de chargé de direction
- PI : Prime d'installation

INDEX DES DIFFERENTES PRIMES :

- IFTS : Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- IHTS : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- IAT : Indemnité d'administration et de technicité
- IEMP : Indemnité d'exercice de missions des préfectures
- PSR : Prime de service et de rendement
- ISS : Indemnité spécifique de service
- PTF : Prime de technicité forfaitaire des personnels de bibliothèque
- ISF : Indemnité spécifique de service
- PREAD : Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

- ATTRIBUE une gratification de 450 euros aux deux agents en contrat d'avenir depuis plus d'un an et donnant toute satisfaction. Ces agents étant réglementairement exclus du régime indemnitaire.

2014CM1212N08 Régime indemnitaire - fixation de la valeur du point 2015- détermination de l'enveloppe 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DETERMINE la valeur du point 2015. Pour mémoire, celui-ci a été fixé à 48,58 € en 2014. Il est proposé une augmentation de 2% par rapport à 2014, soit 49,55 € du point
- DETERMINE l'enveloppe du régime indemnitaire pour l'exercice 2015 selon la décomposition suivante :

	2014	2013	2012	
Primes liées au grade	135 000,00	127 261,53	135 000,00	Prime fixe + prime variable
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires	25 000,00	23 079,01	25 000,00	
Indemnités régisseurs	800,00	780,24	800,00	6 régisseurs
Astreintes (13 majorées en 2014)	16 000,00	13 812,26	16 000,00	1 astreinte toute l'année + 2ème hivernale
Frais de déplacement	3 000,00	713,90	3 000,00	En fonction des demandes de stages
NBI	6 000,00	5 833,80	6 000,00	6 agents bénéficient actuellement de la NBI liée aux fonctions exercées
Prime d'installation	2 000,00	2 000,00	4 000,00	
TOTAL	187 800	173 481	189 800	

2014CM1212N09 Election de représentants au Comité de jumelage

Arrivée de M. Stéphane BILLAUT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ELIT comme représentants du conseil municipal au comité de jumelage trois conseillers de la liste majoritaire : M. Jean-Jacques Guérin, Mme Jeanine Pessina, Mme Dominique Le Moal-Lassalle et un conseiller de la liste minoritaire : M. Denis Chrétien.

2014CM1212N10 Signature de la convention « Ville – Comité de jumelage »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à signer la convention « Ville-Comité de jumelage » et ses éventuels avenants
- PRECISE que la convention est conclue pour toute la durée du mandat 2014-2020

2014CM1212N11 Signature de la convention d'utilisation de l'académie de billard sise 23, rue du Buisson Saint Rémy entre la commune et l'académie de billard de Marines

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à signer la convention d'occupation à titre gracieux du bâtiment sis 23, rue du Buisson Saint Rémy avec l'association de l'académie de billard de Marines pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

2014CM1212N12 Signature de la convention d'utilisation du Pavillon de chasse sis rue de la Métairie avec l'Association de chasse de Marines

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- D'AUTORISER le maire à signer la convention d'occupation à titre gracieux du Pavillon de chasse sis rue de la Métairie avec l'association de chasse de Marines pour une durée de 3 ans renouvelable une fois
- DIT que la convention stipule qu'en contrepartie de l'occupation du bien, l'association de chasse s'engage à participer aux charges de fonctionnement, et de mener les campagnes de piégeages des nuisibles sur les terrains communaux.

2014CM1212N13 Remboursement de travaux de trottoirs et aménagement des abords de la voirie intracommunautaire devant la nouvelle gendarmerie de Marines

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE au remboursement de la somme de 53 230,91€ HT à la CCVC
- DIT que les crédits sont prévus au budget

2014CM1212N14 Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin pour la résorption des petits dépôts sauvage

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à demander une subvention pour la résorption des petits dépôts sauvages
- PRECISE que la commune sera maître d'ouvrage de l'opération de retrait et qu'elle associera la Parc à la mise au point et au suivi du chantier

- PRECISE que la commune sera maître d'ouvrage de l'opération de retrait et qu'elle associera la Parc à la mise au point et au suivi du chantier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Madame Jacqueline Maigret précise qu'elle n'a pas encore donné la composition des commissions de la CCVC.

Monsieur Jean Loriné informe que la manifestation de la Saint Vincent aura lieu le 18 janvier 2014. L'entreprise FAURECIA propose une visite le vendredi 23 janvier de 14h00 à 16h00.

Mme Jacqueline Maigret indique que la première réunion concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu début décembre.

M. Daniel Hermand prévient, suite à sa formation du 12 décembre 2014, de la mise en ligne du nouveau site internet courant janvier.

RAPPEL DES MANIFESTATIONS :

- Voyage à Lille le 13/12/2014
- Gospel pour le Téléthon le 13/12/2014 au soir
- Marché de Noel le 20/12/2014
- Vœux de la municipalité le 09/01/2015 à 19h00

A Marines, le 19/12/2014



Le Maire,

Jacqueline MAIGRET